

## La cohabitation... encore!

ANTHONY CÔTÉ – « **Les vélos dans les sentiers** » génèrent **autant de controverse que « les chiens dans les sentiers » !**

Aux randonneurs de tout acabit, les vélos de montagne sont ici pour rester. Par contre, les amateurs de vélo de montagne vont devoir être accommodants envers les randonneurs/piétons. D'entrée de jeu (et faisant abstraction du vélo d'hiver), il faut faire la distinction entre les trois types de vélo (d'été) : le vélo de montagne, le vélo de route et le vélo de course. Il n'y a que le premier qui fait du hors route dans les sentiers de plein air multifonctionnels. Pour eux, il y a deux catégories de sentiers : les sentiers privilégiés à « haut taux d'adrénaline » pour la majorité des amateurs de vélo de montagne et les sentiers qui ne sont pour eux que des sentiers de transit pour se rendre à leur sentier de prédilection. Ces sentiers sont les

descentes avec obstacles, sauts et défis techniques – les sentiers tels les LS au parc de la Coulée et les sentiers avec des noms poétiques tels Zénith, Edge, Lessard, Résine et Super Sport dans la Forêt Héritage. Coïncidence : les sentiers de transit sont ceux préférés par la majorité des randonneurs/piétons parce qu'ils ont moins d'obstacles et sont à pente douce. Pour les amateurs de vélo moins téméraires et cyclistes en transit, vous devez vous résigner à être des « invités » sur le terrain des marcheurs et leur donner priorité. Attention, ce n'est pas la place pour faire de la vitesse surtout si la piste méandre dans un boisé dense. Ne passez pas à toute vitesse dans les intersections ou sorties de sentiers. Ayez la gentillesse

de signaler votre présence si vous arrivez derrière un randonneur : un simple « Passage, SVP » suffira. Soyez prêt à descendre de vélo pour faire un passage sécuritaire, les sentiers sont souvent très étroits.

Pour les marcheurs qui aiment une escalade ou une descente cardio, c'est vous qui êtes les invités chez les cyclistes et vous devez leur donner la priorité de passage. À cause du facteur vitesse dans les descentes à vélo, vous devez être doublement attentif et prêt à dégager la piste rapidement. Toute section de sentier en pente raide est particulièrement dangereuse pour les randonneurs/piétons. Certains sentiers seront même classés hors limite pour les piétons.

Tout particulièrement pour les adeptes du vélo, voici quelques consignes à respecter<sup>1</sup>:

- Préparez votre sortie. Portez toujours un casque, respectez vos capacités, ayez une trousse de réparation et votre cellulaire.
- Respectez les sentiers fermés. S'ils le sont, c'est pour une bonne raison. Dans le cas d'une fermeture temporaire demandée par le propriétaire du terrain sur lequel sont aménagés les sentiers, votre délinquance peut mettre en péril un sentier en entier.



- Ne roulez pas les jours de pluie et au minimum les 36 heures suivantes afin de préserver les sentiers de l'érosion. Déjà que les sentiers dédiés au vélo demandent davantage d'entretien, circuler après une pluie peut causer beaucoup de dommage.
- Roulez toujours dans les sentiers afin de respecter le milieu naturel. Ne créez pas de raccourci.
- Rappelez tous vos déchets, même les déchets organiques, i.e. pelure de banane, pelure d'orange, etc.
- Doublez avec prudence et soyez courtois en tout temps.
- Circulez en petit groupe (maximum six). Au besoin, divisez-vous et prenez des sentiers différents.
- Cédez le passage en tout temps aux cyclistes qui montent et aux piétons.
- N'effectuez pas de nouveaux tracés ou de travaux non autorisés. Assurez-vous d'avoir la permission des gestionnaires de sentiers avant tous travaux d'aménagement ou d'entretien. Dans tous les cas, vos gestionnaires de sentiers doivent obtenir la permission du/des propriétaires terriens pour aménager des nouveaux sentiers. Pour les sentiers qui traversent une zone

humide, les gestionnaires doivent demander une autorisation de la Ville – Service de l'environnement.

- Respectez les propriétés privées en étant discret. Ne criez pas pendant votre randonnée. En groupe, gardez vos commentaires et votre appréciation du circuit pour un endroit discret. Si vous arrivez en groupe en voitures, ne partez pas une discussion philosophique dans le stationnement : souvent il y a des résidences à proximité.
- Circuler sur un terrain privé est un privilège et non un droit. Soyez reconnaissant de la générosité des propriétaires. La grande majorité des sentiers sont sur des terrains privés – le randonneur ou cycliste que vous rencontrez dans le sentier peut en être le propriétaire... Restez poli en tout temps.
- Impliquez-vous dans votre communauté en participant aux journées « Corvée d'entretien » organisées par les gestionnaires<sup>2</sup>. Je vous assure que vous aurez une meilleure appréciation du travail requis pour aménager et entretenir les sentiers.

1. Règles inspirées de Pratique responsable du vélo de montagne de l'ADSVMQ [www.velo.qc.ca/files/file/Montagne/Guide\\_pratique\\_VM.pdf](http://www.velo.qc.ca/files/file/Montagne/Guide_pratique_VM.pdf)

2. La Forêt Héritage: [info@heritagedunord.org](mailto:info@heritagedunord.org) / Parc de la coulée: [parcdelaoulée@hotmail.com](mailto:parcdelaoulée@hotmail.com)

## Fondation de l'eau

### 3000 nouvelles truites dans la rivière du Nord

MATHIEU PAGÉ

**Depuis 2014 la Fondation de l'eau organise l'ensemencement de la rivière du Nord. Le premier ensemencement a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin, où 3000 truites brunes ont été mises à l'eau, en prévision du tournoi de pêche urbaine du 2 juin au parc régional de la Rivière du Nord.**

C'est à 9 h le matin au Canadian Tire de Saint-Jérôme que se sont réunis les membres de la Fondation et le propriétaire du magasin, le temps de quelques photos avec les poissons. Depuis 2014, la Fondation organise l'ensemencement de la rivière du Nord, puisant d'abord l'argent de sa poche, mais aussi avec des subventions gouvernementales et une commande du Canadian Tire de Saint-Jérôme. Dans les dernières années, la Fondation a réussi à amasser 15 000 \$. Toutefois, cette année le montant investi sera de 6000 \$, pour 3000 truites brunes, faute de soutien gouvernemental. Comme la Fondation a eu à clarifier sa mission avec un changement à la présidence, elle n'a pas pu faire la demande pour la subvention gouvernementale. L'ensemencement a eu lieu en prévision du tournoi de pêche urbaine qui se tenait le 2 juin au parc régional de la Rivière du Nord.

**Un sport qui prend de l'ampleur**  
Pour Ronald Raymond, ancien président de la Fondation de l'eau, l'ensemencement de la rivière est essentiel pour motiver les citoyens à essayer la pêche urbaine. Selon lui, 14 000 personnes ont pratiqué le sport l'an passé, représentant des retombées économiques de 600 000 \$ pour la



Déversement d'une chaudière des truites dans la rivière

région. Interrogé sur l'expansion du sport, il considère que la difficulté au départ n'était pas de nature légale, mais plutôt un manque d'accès à la rivière. Il souligne l'effort de la Ville de Saint-Jérôme à cet effet, qui a mis en place 14 accès à celle-ci. Pour lui, la Ville de Saint-Jérôme est un exemple à suivre dans l'écotourisme et invite les autres Municipalités sur la rivière de considérer l'important apport économique de la pêche urbaine et d'aménager des accès à la rivière. La rivière se voit aussi valorisée par les citoyens, qui la redécouvrent au travers de la pêche.

**À LA DÉFENSE DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS**

Bonne fête nationale!

**PAUL DANS PRÉVOST**

**Cet été, évitez les cônes oranges**  
**Nous installons des thermopompes SILENCIEUSES!**

Visitez [www.petrolepage.com](http://www.petrolepage.com) - 450 224-2941

**PÉTROLE PAGE**  
C'EST PLUS QUE DU MAZOUT!